1/1

M35

Jean-Claude LENAL
Commissaire enquêteur

16.05.2019

Observation reçue par mail le 14/05/2019

Mr et Mme PAGES Bernard
enquêteur
31 chemin des souliers" les villas de Biot "
06410 BIOT

A l'attention de monsieur le commissaire

Bonjour monsieur

Nous tenons à vous faire part de notre opposition à la modification n°6 du PLU.
En effet concernant notre chemin des Soulières qui est une impasse ,débouchant sur le parc de la BRAGUE qui est une zone protégée,chemin non communal
et qui est inadapté à un tel afflux de véhicules . Chemin privé et trop étroit et sans trottoir .
Nous avons des normes drastiques de sécurité quand aux OLD et la municipalité voudrait construire des logements R+2 dans une impasse bordée de foret ?
En cas d'incendie cela poserait des graves problèmes de sécurité .
Construire des immeubles dans notre zone résidentielle où nous ne pouvions construire que des villas va fortement dévaluer les valeurs de nos biens et
impacter gravement notre qualité de vie par un flot de voitures circulant dans cet espace en cul de sac et un stationnement anarchique dans cette impasse
car dans ces logements collectifs une seule place de visiteurs prévu pour 5 logements ce qui est trop peu et ne correspond pas à la réalité objective.
Sans compter les nuisances de constructions en bruits et déplacements de camions de matériaux que nous venons de subir pendant 9 mois et pour seulement 30 villas au fond du chemin des soulières !
En ces temps de redécouverte de l'importance de l'environnement ,il nous semble inconcevable de vouloir le détruire ici.
Toutes ces zones encore non construites constituent une réserve pour la biodiversité ,une zone d'absorption des écoulements des eaux de pluies
ô combien importante sur notre commune soumise aux inondations .
Nous souhaitons garder notre qualité de vie aux soulières avec un développement maitrisé et harmonieux de l'habitat .
Merci de votre bienveillante attention.